

L'Observatoire Economique et Social

Les prévisions démographiques et financières du régime des non-salariés agricoles pour la période 2013-2017

Chaque année, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières dans le cadre préparatoire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Ces prévisions, utilisées dans cette synthèse, datent de septembre 2013 et portent sur une période de cinq ans, 2013-2017.

Les populations de bénéficiaires et d'actifs cotisants du régime des non-salariés agricoles poursuivraient leur tendance à la baisse jusqu'en 2017.

Le solde du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, est déficitaire de 1,1 milliard d'euros en 2012. Ce déficit, imputable principalement à la branche retraite, devrait diminuer sur la période 2013-2017 en raison d'une progression des produits et d'une baisse des charges. En 2012, les prestations légales représentent 84 % des charges et les cotisations sociales (à la charge des salariés ou des employeurs), 15 % des produits.

Poursuite du recul démographique au régime des non-salariés agricoles

Sur la période 2013-2017, la population protégée en maladie diminuerait à un rythme annuel moyen de - 3,3 %. Cette évolution s'inscrit dans une tendance de long terme qui affecte le nombre de retraités et, dans une moindre mesure, le nombre d'assurés actifs du régime (tableaux 1 et 2).

Les effectifs de retraités baisseraient au rythme annuel moyen de - 3,3 % entre 2013 et 2017. Cette évolution résulterait d'un nombre de décès près de trois fois supérieur au nombre de nouvelles retraites et elle concernerait principalement les pensionnés de droits directs. Les premiers effets de la réforme des retraites en 2010 accentueraient également l'évolution tendancielle de 2013 à 2017, effets qui se feraient aussi ressentir sur les bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire et de pensions d'invalidité.

Les effectifs de bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire diminueraient de - 0,2 % en moyenne par an entre 2013 et 2017.

Suite à la mesure instaurant un recul de l'âge du départ à la retraite, le nombre total des bénéficiaires de pension d'invalidité continuerait d'augmenter entre juillet 2012 et juillet 2013, soit une progression de + 0,3 %. Cependant, les effets de la réforme des retraites s'atténueraient à partir de 2014. Ainsi, la baisse s'établirait au rythme annuel moyen de - 2,5 % entre 2013 et 2017.

La diminution des effectifs de bénéficiaires de prestations familiales couverts par le régime se poursuivrait en raison notamment d'une baisse annuelle moyenne du nombre de familles de - 3,7 % entre 2013 et 2017.

Cette diminution serait liée d'une part au recul démographique de la population du régime, et d'autre part à l'évolution de l'activité des conjoints hors du monde agricole, les familles ayant la possibilité de faire un choix d'affiliation à un autre régime.

Les effectifs d'actifs cotisants continueraient de diminuer au rythme annuel moyen de - 1,4 % entre 2013 et 2017. Les actifs devraient être moins nombreux à quitter le régime en début de période, en raison du recul de l'âge légal de départ à la retraite. A partir de 2015, il est envisagé que le rythme des départs reprenne sa tendance historique, les effets de la réforme des retraites se stabilisant.

Tableau 1

PREVISIONS DE POPULATIONS* DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2013 A 2017

	2012	Prévisions				
		2013	2014	2015	2016	2017
Personnes protégées en maladie	1 575 454	1 524 536	1 478 388	1 427 731	1 377 257	1 332 273
Familles bénéficiaires de prestations légales	80 134	77 009	74 236	71 490	68 773	66 228
Bénéficiaires d'un avantage retraite	1 636 384	1 583 324	1 536 773	1 482 959	1 428 111	1 382 605
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire	506 549	507 382	508 560	505 543	501 266	501 343
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	14 041	14 077	13 760	13 356	12 837	12 340
Actifs cotisants**	513 085	507 957	502 367	494 831	487 409	479 123

* Dénombrement au 1^{er} juillet à l'exception des familles et bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire

** La notion d'actif cotisant est définie à l'article D. 134-4 du CSS :

« Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation. »

Source : MSA

Tableau 2

PREVISIONS D'EVOLUTION DES POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2013 A 2017

	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2013 à 2017
	2013/2012	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	
Personnes protégées en maladie	- 3,2 %	- 3,0 %	- 3,4 %	- 3,5 %	- 3,3 %	- 3,3 %
Familles bénéficiaires de prestations légales	- 3,9 %	- 3,6 %	- 3,7 %	- 3,8 %	- 3,7 %	- 3,7 %
Bénéficiaires d'un avantage retraite	- 3,2 %	- 2,9 %	- 3,5 %	- 3,7 %	- 3,2 %	- 3,3 %
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire	+ 0,2 %	+ 0,2 %	- 0,6 %	- 0,8 %	+ 0,0 %	- 0,2 %
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	+ 0,3 %	- 2,3 %	- 2,9 %	- 3,9 %	- 3,9 %	- 2,5 %
Actifs cotisants**	- 1,0 %	- 1,1 %	- 1,5 %	- 1,5 %	- 1,7 %	- 1,4 %

Source : MSA

Une baisse des charges et une croissance des produits entre 2013 et 2017

Le montant des charges (toutes branches confondues) du régime des non-salariés agricoles représente 19,4 milliards d'euros en 2012 (tableau 3). Entre 2013 et 2017, il diminuerait au rythme annuel moyen de - 0,4 % (tableau 4).

Les prestations légales versées par le régime des non-salariés agricoles totalisent 16,2 milliards d'euros et représentent 84 % du montant total des charges en 2012. Sur la période 2013-2017, ce montant baisserait au rythme annuel moyen de - 0,7 %. Cette évolution des prestations légales constitue le principal contributeur à la baisse des charges de ce régime.

Les produits ou recettes du régime des non-salariés agricoles (toutes branches confondues) s'élèvent à 18,3 milliards d'euros en 2012 (tableau 3). Ils augmenteraient au rythme annuel moyen de + 0,7 % entre 2013 et 2017 (tableau 4). Cette croissance serait en moyenne de + 1,5 % en début de période et se stabiliserait ensuite selon un rythme annuel moyen de + 0,1 % à partir de 2015.

Ces recettes sont constituées à 20,5 % par le montant de la compensation démographique (3,8 milliards d'euros en 2012 selon la prévision de septembre 2013). En 2017, le montant perçu au titre de la compensation démographique représenterait 17,3 % des recettes du régime. L'amélioration du ratio cotisants/bénéficiaires va entraîner une baisse des montants perçus au titre de la compensation démographique vieillesse entre 2013 et 2017. En effet, les effectifs de cotisants diminuent moins rapidement que ceux des bénéficiaires de pensions vieillesse. Cela contribue ainsi à améliorer le ratio, à la différence de ce qui est constaté dans les autres régimes.

Les cotisations sociales émises au titre du régime des non-salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat, d'un montant de 2,8 milliards d'euros en 2012, représentent 15,4 % des recettes. Une progression est prévue sur la période 2013-2017 à un rythme annuel moyen de + 4,2 %. La croissance serait plus forte de 2013 à 2014 en lien avec la nouvelle cotisation finançant les prestations d'indemnités journalières des chefs d'entreprises agricoles.

Tableau 3

PREVISIONS DES MONTANTS DES CHARGES ET DES PRODUITS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2013 A 2017

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2012	Prévisions				
		2013	2014	2015	2016	2017
Charges	19 372,3	19 240,9	19 174,9	19 121,1	19 050,4	19 019,2
Dont prestations légales	16 182,1	15 996,0	15 924,1	15 809,4	15 683,0	15 597,3
Produits	18 307,8	18 601,4	18 879,1	18 888,7	18 921,6	18 941,9
Dont cotisations sociales	2 822,3	2 976,9	3 239,5	3 346,8	3 444,2	3 459,5
Dont compensation démographique	3 762,2	3 654,3	3 567,8	3 474,8	3 372,6	3 275,3
Dont contribution généralisée	1 164,7	1 195,0	1 226,6	1 251,1	1 278,6	1 319,6
Dont impôts et taxes affectées	7 690,6	8 064,2	8 144,6	8 176,8	8 248,8	8 347,7
RESULTAT NET	-1 064,5	-639,5	-295,8	-232,3	-128,8	-77,4

Source : MSA

Tableau 4

PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES CHARGES ET DES PRODUITS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2013 A 2017

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2013 à 2017
	2013/2012	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	
Charges	-0,7%	-0,3%	-0,3%	-0,4%	-0,2%	-0,4%
Dont prestations légales	-1,2%	-0,4%	-0,7%	-0,8%	-0,5%	-0,7%
Produits	+1,6%	+1,5%	+0,1%	+0,2%	+0,1%	+0,7%
Dont cotisations sociales	+5,5%	+8,8%	+3,3%	+2,9%	+0,4%	+4,2%
Dont compensation démographique	-2,9%	-2,4%	-2,6%	-2,9%	-2,9%	-2,7%
Dont contribution généralisée	+2,6%	+2,6%	+2,0%	+2,2%	+3,2%	+2,5%
Dont impôts et taxes affectées	+4,9%	+1,0%	+0,4%	+0,9%	+1,2%	+1,7%
RESULTAT NET	-39,9%	-53,7%	-21,5%	-44,6%	-39,9%	-40,8%

Source : MSA

Baisse annuelle moyenne de - 0,7 % des montants de prestations légales versés par le régime des non-salariés agricoles

Le montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la retraite complémentaire obligatoire - RCO) s'élève à 16,2 milliards d'euros en 2012, en baisse de - 0,8 % par rapport à 2011. Ce montant devrait continuer de diminuer pour s'établir à 15,6 milliards d'euros en 2017, soit une baisse annuelle moyenne de - 0,7 % entre 2013 et 2017 (tableaux 5 et 6). Ce recul serait lié à la baisse des montants de prestations versés par la branche retraite, seul secteur contribuant à la baisse des prestations légales versées par le régime des non-salariés agricoles.

Le montant des prestations légales de la [branche maladie-maternité-invalidité](#) versé en 2012 atteint 6,8 milliards d'euros. Ce montant devrait augmenter légèrement pour atteindre 6,9 milliards d'euros en 2017, soit une progression annuelle moyenne de + 0,3 %, hors mesures nouvelles.

Cette croissance resterait modérée compte tenu de la baisse des personnes protégées en maladie dans ce régime. Elle devrait être portée principalement par les prestations maladie exécutées en établissements (privés, publics et médico-sociaux).

Les prestations légales de [la branche accidents du travail des exploitants agricoles \(ATEXA\)](#) d'un montant de 0,09 milliard d'euros en 2012 atteindront 0,11 milliard d'euros en 2017, soit une progression annuelle moyenne de + 2,8 % entre 2013 et 2017. La croissance des montants de prestations ATEXA devrait être portée principalement par les prestations d'incapacité permanente. En 2012, ce montant augmente de + 14,9 % et poursuivrait sur la même tendance jusqu'en 2017.

Pour la [branche famille](#), le montant 2012 versé aux bénéficiaires est de 0,36 milliard d'euros et diminuerait progressivement pour s'établir à 0,33 milliard d'euros en 2017, soit une baisse annuelle moyenne de - 1,7 % entre 2013 et 2017. Cette diminution s'explique principalement par la baisse prévisionnelle du nombre de familles bénéficiaires de prestations au rythme annuel moyen de - 3,7 % (tableau 2).

[Pour les prestations légales retraite](#), le régime des non-salariés agricoles a versé 8,4 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2012. Ce montant diminuerait progressivement pour s'établir à 7,7 milliards d'euros en 2017, soit une baisse annuelle moyenne de - 1,7 % entre 2013 et 2017. Cette diminution des montants de prestations légales retraite s'explique par la diminution continue de la population retraitée du régime des non-salariés agricoles, baisse amplifiée par les effets de la réforme des retraites en 2010.

Pour la [branche retraite complémentaire obligatoire](#), le montant des prestations qui s'élève à 0,48 milliard d'euros en 2012, devrait augmenter progressivement pour s'établir à 0,49 milliards d'euros en 2017, soit une augmentation annuelle moyenne de + 0,5 % entre 2013 et 2017. Cette augmentation sur la période 2013-2017 des montants de la branche RCO s'explique d'une part, par l'effet de la revalorisation des pensions et d'autre part, par l'évolution des bénéficiaires de RCO, notamment des titulaires de pensions de réversion en lien avec la mesure relative à la réversibilité des points gratuits aux conjoints survivants.

Tableau 5

PREVISIONS DES MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2013 A 2017

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2012	Prévisions				
		2013	2014	2015	2016	2017
Maladie-maternité-invalidité-décès	6 819,4	6 770,4	6 849,4	6 885,9	6 907,5	6 926,8
Accident du travail et maladie professionnelle	95,0	97,7	100,7	103,5	106,2	109,0
Famille	362,9	354,4	348,4	342,8	337,5	332,7
Retraite	8 424,0	8 287,7	8 138,4	7 990,1	7 844,3	7 735,3
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	15 701,3	15 510,3	15 437,0	15 322,2	15 195,5	15 103,8
Retraite Complémentaire Obligatoire	480,8	485,7	487,2	487,2	487,5	493,4
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (avec RCO)	16 182,1	15 996,0	15 924,1	15 809,4	15 683,0	15 597,3

Source : MSA

Tableau 6

PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2013 A 2017

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2013 à 2017
	2013/2012	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	
Maladie-maternité-invalidité-décès	-0,7%	+1,2%	+0,5%	+0,3%	+0,3%	+0,3%
Accident du travail et maladie professionnelle	+2,9%	+3,0%	+2,7%	+2,7%	+2,6%	+2,8%
Famille	-2,3%	-1,7%	-1,6%	-1,6%	-1,4%	-1,7%
Retraite	-1,6%	-1,8%	-1,8%	-1,8%	-1,4%	-1,7%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	-1,2%	-0,5%	-0,7%	-0,8%	-0,6%	-0,7%
Retraite Complémentaire Obligatoire	+1,0%	+0,3%	+0,0%	+0,1%	+1,2%	+0,5%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (avec RCO)	-1,2%	-0,4%	-0,7%	-0,8%	-0,5%	-0,7%

Source : MSA

Progression annuelle moyenne de + 4,2 % des cotisations sociales émises au titre du régime des non-salariés agricoles

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat, impôts et taxes affectées, totalisent un montant de 2,8 milliards d'euros en 2012 (tableau 7).

Ce montant devrait atteindre 3,5 milliards d'euros en 2017, soit une augmentation annuelle moyenne de + 4,2 % entre 2013 et 2017

Cette progression s'expliquerait par la hausse des revenus professionnels et par l'impact de cette progression sur l'assiette brute des cotisations.

L'assiette brute de cotisations continuerait de progresser fortement en 2014 que ce soit pour les exploitants dont l'assiette est calculée sur les trois dernières années de revenu (2011, 2012 et 2013), ou ceux dont l'assiette est calculée sur la dernière année. Puis, sous l'hypothèse d'une stabilisation des revenus professionnels agricoles, la hausse des assiettes se ralentirait progressivement à partir de 2015.

Pour la branche maladie, le montant des cotisations émises s'élève à 0,8 milliard d'euros en 2012. Il atteindrait 1,1 milliard d'euros en 2017, progressant au rythme annuel moyen de + 6,4 %. Au-delà des effets liés à l'évolution de l'assiette maladie proprement dite, l'évolution des cotisations de cette branche est aussi marquée à partir de 2014, par l'introduction d'une nouvelle cotisation finançant les indemnités journalières destinées à compenser les arrêts de travail des non-salariés agricoles en cas de maladie.

Pour la branche retraite, l'augmentation progressive des taux de cotisation, destinée à financer l'avancée des départs en retraite à 60 ans des carrières longues, entraînerait une tendance plus soutenue dans cette branche (rythme annuel moyen de + 3,6 % entre 2013 et 2017).

Pour la branche famille, le montant des cotisations en 2012 s'élève à 0,4 milliard d'euros. Il devrait augmenter progressivement pour atteindre 0,5 milliard d'euros en 2017, soit une progression annuelle moyenne de + 4,7 %.

Les cotisations accidents du travail (ATEXA) sont calculées de manière forfaitaire selon les catégories d'exploitants. Le montant des cotisations en 2012, s'élève à 0,21 milliard d'euros et se réduirait à 0,19 milliard d'euros en 2017. En dépit de la stabilité du montant de la cotisation pivot, le montant des cotisations ATEXA augmente en 2013 en raison d'une hausse du montant de cotisation du regroupement D (cultures et élevages), liée à l'augmentation de leur taux de risque. Ce regroupement représente 80 % des affiliés. En 2014, le montant diminuerait de - 0,8 %. En 2015, il pourrait diminuer de - 7,2 % en raison de la fin du financement sur trois ans du changement de taux de provisionnement des rentes. En 2016, le montant augmenterait de + 0,5 % et de + 0,3 % en 2017 en relation avec l'évolution de l'inflation et de la baisse des effectifs de cotisants.

Les assiettes de cotisations de la branche RCO suivent des évolutions comparables à celles des branches famille-maladie-retraite. Le montant 2012 des cotisations sociales de la RCO s'élève à 0,34 milliard d'euros et augmente en 2013 de + 4,1 %. Puis sur la période 2014-2017, cette augmentation devrait se poursuivre au rythme annuel moyen de + 3,0 % pour s'établir à 0,40 milliards d'euros en 2017. Cette évolution ne tient pas compte des récentes dispositions prévues par la loi de financement de la sécurité sociale 2014 (LFSS 2014).

TABEAU 7
PREVISIONS DES MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2013 A 2017

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2012	Prévisions				
		2013	2014	2015	2016	2017
Maladie-maternité-invalidité-décès	809,3	863,5	1 020,1	1 062,1	1 090,7	1 094,3
Accident du travail et maladie professionnelle	207,2	207,9	206,2	191,4	192,5	193,1
Famille	372,1	399,6	433,1	453,7	467,3	468,1
Retraite	1 096,0	1 154,2	1 211,8	1 256,6	1 299,3	1 307,6
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	2 484,6	2 625,2	2 871,2	2 963,8	3 049,8	3 063,1
Retraite Complémentaire Obligatoire	337,7	351,7	368,2	383,0	394,5	396,4
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	2 822,3	2 976,9	3 239,5	3 346,8	3 444,2	3 459,5

Source : MSA

Tableau 8
PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2013 A 2017

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2013 à 2017
	2013/2012	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	
Maladie-maternité-invalidité-décès	+6,7%	+18,1%	+4,1%	+2,7%	+0,3%	+6,4%
Accident du travail et maladie professionnelle	+0,3%	-0,8%	-7,2%	+0,5%	+0,3%	-1,4%
Famille	+7,4%	+8,4%	+4,7%	+3,0%	+0,2%	+4,7%
Retraite	+5,3%	+5,0%	+3,7%	+3,4%	+0,6%	+3,6%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	+5,7%	+9,4%	+3,2%	+2,9%	+0,4%	+4,3%
Retraite Complémentaire Obligatoire	+4,1%	+4,7%	+4,0%	+3,0%	+0,5%	+3,3%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	+5,5%	+8,8%	+3,3%	+2,9%	+0,4%	+4,2%

Source : MSA

Méthodologie

Tous les organismes de Sécurité sociale sont tenus de réaliser les tableaux de prévisions de leurs charges, de leurs recettes et de leurs prévisions de population conformément notamment à la loi organique sur les lois de finance de la sécurité sociale. (Loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005, publié au JO du 3 août 2005).

Le tableau centralisé des données comptables (TCDC) est un outil permettant à tous les régimes de Sécurité sociale de présenter leurs comptes sous une forme unifiée. Chaque régime constitue son TCDC qu'il envoie à la Mission comptable permanente (MCP) au Ministère chargé de la Sécurité sociale. Les résultats sont ensuite repris et commentés dans le rapport de la Commission des comptes de Sécurité sociale (CCSS) de septembre. Ce rapport sert à l'élaboration du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

La direction des études, des répertoires et des statistiques participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Ces prévisions financières intègrent les mesures législatives en vigueur ainsi que les hypothèses macro-économiques transmises par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) à l'ensemble des régimes. Ces prévisions sont présentées dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. Elles n'intègrent pas les mesures présentées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2014.

PRINCIPALES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 2013-2017

	Hypothèses d'évolution				
	2013	2014	2015	2016	2017
Prix hors tabac	2,7%	2,6%	2,5%	2,5%	2,5%
Revalorisation des pensions	1,2%	1,7%	1,75%	1,75%	1,75%
Revalorisation de la BMAF	1,3%	0,8%	1,75%	1,75%	1,75%
SMIC	1,5%	0,92%	1,51%	1,75%	1,75%
ONDAM	1,15%	1,6%	1,74%	1,75%	1,75%
Plafond de la sécurité sociale	1,8%	1,6%	2,2%	2,9%	2,9%

Source : DSS

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de 4 branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille. La branche famille est prise en compte par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour sa partie technique.

Le régime des non-salariés agricoles a une branche supplémentaire : la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Le champ des données regroupe la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Sigles cités :

ATEXA	: Accident du travail des non-salariés agricoles
ATMP	: Accident du travail et maladie professionnelle
BMAF	: Base mensuelle des allocations familiales
CCSS	: Commission des comptes de Sécurité Sociale
CNAF	: Caisse nationale des allocations familiales
DOM	: Département d'outre-mer
DSS	: Direction de la Sécurité sociale
ITAF	: Impôts et taxes affectées
MCP	: Mission comptable permanente
NSA	: Non-salarié agricole
PLFSS	: Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale
RCO	: Retraite complémentaire obligatoire
TCDC	: Tableau centralisé des données comptables

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain Pelc - Rédacteur en chef, David Foucaud
40 rue Jean Jaurès	Département Mission synthèses, David Foucaud - Synthèse réalisée par Vanessa Guérin
93647 Bagnolet cedex	Diffusion, Claudine Gaillard <gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr>

